

Résolution du 7 février 2024 de Mmes et MM. Kevin Schmid, Maxime Provini, Rémy Burri, Patricia Richard, Michèle Rouillet, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Florence Kraft-Babel, Alia Meyer, Nadine Béné, Sebastian Aeschbach, Alain de Kalbermatten, Fabienne Beaud, Aurélien Borgeaud, Roger Gaberell, Jean-Luc von Arx, Daniel Sormanni, Amar Madani et Christian Steiner: «Baissons enfin l'imposition du revenu en ville de Genève».

PROJET DE RÉOLUTION

Exposé des motifs

En cette période de conjoncture économique complexe, nous nous trouvons à la croisée des chemins fiscaux et sociaux qui impactent directement la prospérité et le bien-être de nos concitoyens. La Ville de Genève, consciente de son rôle central dans la dynamique cantonale, se doit de prendre des mesures structurantes en réponse aux défis pressants qui se dressent devant nous.

Nous sommes confrontés à une augmentation des charges obligatoires qui pèsent sur les épaules des habitants, exacerbées par l'inflation, les coûts énergétiques croissants et les primes d'assurance-maladie en hausse. À cela s'ajoute une fiscalité communale parmi les plus élevées du pays, remettant en question l'attractivité de notre ville et pouvant freiner son développement.

Pourtant, il est à noter que les comptes de la Ville de Genève ont enregistré des excédents de revenus conséquents ces dernières années. De plus, l'expérience nous a démontré que les baisses d'impôts précédemment mises en œuvre ont généré des effets positifs à moyen terme sur les recettes fiscales.

Partant, le Conseil municipal affirme son soutien au projet cantonal de baisse d'impôt et manifeste sa volonté que le Conseil administratif porte ce soutien à l'attention de la commission fiscale du Grand Conseil lors d'une éventuelle audition.

Considérant:

- les augmentations de charges obligatoires qui frappent durement les ménages de la ville (inflation, énergies, primes d'assurance-maladie);
- les taux d'imposition dans notre commune, parmi les plus élevés de Suisse, pour les catégories qui payent une part substantielle des recettes fiscales, ce qui nuit à l'attractivité de la ville;
- les excédents de revenus des comptes de la Ville de Genève en 2021, 2022 et très probablement en 2023;

- les effets positifs des baisses d'impôt sur les recettes fiscales à moyen terme constatés lors des précédentes réformes fiscales;
- que les modifications du barème de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) ont un effet direct sur la fiscalité communale,

le Conseil municipal déclare:

- soutenir le projet cantonal de baisse d'impôt, notamment pour la classe moyenne, déposé par plusieurs groupes au Grand Conseil (PL13402);
- sa volonté de voir le Conseil administratif faire part de ce soutien à la commission fiscale du Grand Conseil lors d'une éventuelle audition.